

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le ministre d'Etat

Paris, le 18 décembre 2018

NOR : TRED1835616S

Le Ministre d'État,
Ministre de la Transition écologique et solidaire

à

Monsieur le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Par courrier du 30 novembre 2018, vous avez sollicité l'évocation, en application du 2° du I de l'article R.122-6 du code de l'environnement, sur le complément apporté par la société Alteo le 12 octobre 2018 à l'étude d'impact de son projet situé sur le territoire de la commune de Gardanne (Bouches-du-Rhône), dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter déposée le 19 mai 2014.

Compte tenu de la sensibilité du projet et des enjeux environnementaux, en lien avec le cœur marin du parc des Calanques, j'ai décidé, en application du 2° du I de l'article R.122-6 du code de l'environnement, de me saisir de l'étude d'impact du projet ainsi complétée.

J'ai également décidé de déléguer à la formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae CGEDD) la compétence pour se prononcer sur ce complément d'étude impact, comme le permet le dernier alinéa du 3° du I de l'article R.122-6 précité.

Je vous demande de bien vouloir faire parvenir, sous quinzaine, le dossier du projet à l'Ae CGEDD.

L'Ae CGEDD se prononcera dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet. Son avis sera alors rendu public et transmis à l'autorité compétente pour autoriser le projet.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel.

Signé

François de RUGY

Copie à :

- Monsieur le Président de la formation d'Autorité environnementale du CGEDD